



Taxe d'apprentissage 2022

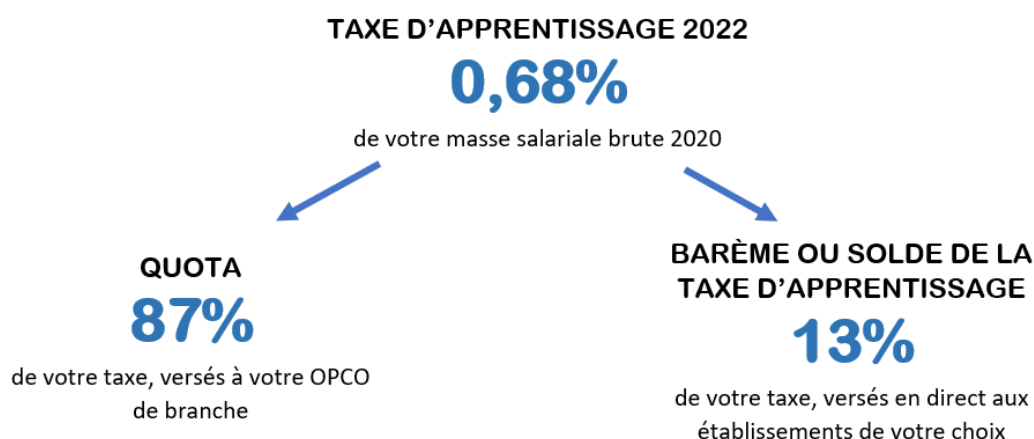
La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous décidez de l'affectation. En choisissant de la verser au Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO, votre entreprise participe à une part essentielle du développement de nos formations professionnelles et technologiques.

Taxe d'apprentissage 2022

La taxe d'apprentissage finance 90% de nos investissements en matériel pédagogique à destination de nos élèves. L'impact principal de la réforme est la réduction de la part « hors-quota ou barème » qui passe de 23% à 13%, soit une baisse de 40%.

Les établissements scolaires comme le Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO peuvent désormais directement percevoir la taxe d'apprentissage sans passer par les organismes collecteurs (OPCO).



Comment calculer et déclarer la taxe d'apprentissage 2022 ?

Le taux de la taxe d'apprentissage est de 0,68 % de la masse salariale. La taxe d'apprentissage comprend :

- **une fraction égale à 87 %** de la taxe destinée au financement de l'apprentissage,
- **une fraction égale à 13 % (solde)** destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur. Le redevable de la taxe d'apprentissage n'a pas à souscrire de déclaration spécifique, la déclaration des rémunérations se faisant au moyen de la déclaration sociale nominative (DSN). Si la déclaration des rémunérations ne se fait pas au moyen de la DSN, elle peut se faire grâce à : la déclaration automatisée des données sociales unifiée (DADS-U), et à la déclaration n°2460-T-SD.

Comment verser le solde de 13% de dépenses libératoires ?

La liste des établissements habilités est publiée chaque année par la Préfecture. En tant qu'établissement habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, vous pouvez choisir le **Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO** pour flécher ce solde de 13% de la taxe d'apprentissage.

Étape n°1 : Règlement du solde de 13% de dépenses libératoires

- Par chèque à l'ordre de : **Lycée polyvalent ARAGON-PICASSO**
- Par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte		Clé RIB	Domiciliation		
10071	69000	00001004854		52	TPLYON		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1690	0000	0010	0485	452	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

LYCEE POLYV ARAGON-PICASSO